

CE QU'IL FAUT SAVOIR

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

DISPDIJ25009

**Marché de travaux
Rénovation électrique
de la Maison d'Arrêt (MA) d'Auxerre**

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 27 octobre 2025 à 12h00

**Direction interrégionale des services pénitentiaires
Dijon-Centre-Est
72A rue d'Auxonne
BP 13331
21033 DIJON**

OBJET

La Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Dijon (DISP Dijon) souhaite engager des travaux de rénovation électrique de la Maison d'Arrêt d'Auxerre.

FORME JURIDIQUE ET DEROULEMENT

Marché public passé selon la procédure adaptée (MAPA). La procédure implique l'envoi simultané par les candidats de leur candidature et de leur offre.

La procédure permettra une phase de négociations optionnelle avec les candidats ayant déposé une offre. Aucune négociation portant sur la seule dimension financière ne sera réalisée durant la phase de négociation (demande de rabais) ; les candidats sont par conséquent invités à proposer leur meilleur prix au stade de leur offre initiale.

La date de remise des offres est fixée au lundi 27 octobre 2025.

Ce délai comprend les visites rendues obligatoires

ETENDUE DE L'OPERATION

La part de l'enveloppe prévisionnelle totale du maître d'ouvrage affectée aux travaux est comprise dans l'intervalle suivant ¹

1 200 000 € HT < enveloppe < 1 400 000€ HT

La durée prévisionnelle d'exécution du marché

12 mois de travaux (y compris 1 mois de préparation)

Début prévisionnel des prestations

DECEMBRE 2025

MODALITES DE DEMANDES DE VISITES

La visite préalable du site est obligatoire.

L'attention des candidats est attirée sur la nécessité de solliciter cette visite le plus tôt possible, celle-ci nécessitant une autorisation d'accès particulière à l'établissement.

¹ La fourchette indiquée ici correspond à une première estimation du maître d'ouvrage susceptible d'évoluer au stade de l'APD

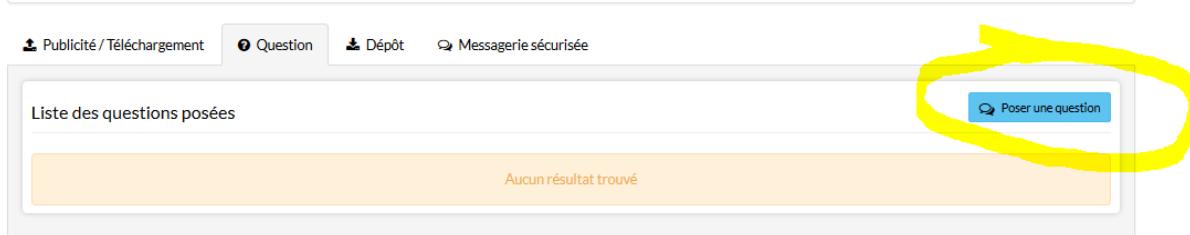
Les visites s'effectueront jusqu'au 16 octobre 2025.

La demande de visite doit être anticipée dans un délai d'au moins une semaine avant la date souhaitée.

La demande de visite doit donc être faite au plus tard le 9 octobre 2025.

Dans le cas contraire, la possibilité de visite ne peut être garantie.

Les candidats demanderont à visiter le site concerné en déposant, au plus tôt, **une demande de visite, sur la plateforme PLACE impérativement**, à l'aide de l'annexe 1 du Règlement de Consultation, sur la page de la consultation (rubrique « poser une question ») en spécifiant la date de visite souhaitée.



Ils doubleront leur demande sur les boîtes :

dai-marches.disp-dijon@justice.fr

jordan.debortoli@justice.fr

laurent.stoklischsky@externes.justice.fr

MODALITES DE REMISE DES DOCUMENTS A DIFFUSION RESTREINTE

Certaines pièces sont à diffusion restreinte, elles ne font pas partie du DCE téléchargeable sur PLACE.

Elles seront communiquées aux candidats, contre engagement de confidentialité (annexe 3 du RC) dûment complété et signé, transmis à l'acheteur suivant les mêmes modalités que celles adoptées pour la prise de rendez-vous de visite, décrites ci-dessus.

La demande sera doublée sur les boîtes mails suivantes :

dai-marches.disp-dijon@justice.fr

jordan.debortoli@justice.fr